

St Just, le 8 avril 2024

Temps de travail

La marche était trop haute !

En octobre 2023, la direction a fait le choix contestable de dénoncer la prorogation de notre accord temps de travail pour en renégocier un « gagnant-gagnant » d'après ses dires. L'objectif, obtenir des investissements du groupe dans le cadre du pseudo projet « ambition ». Ce n'est pas un projet à « deux balles » comme elle nous l'a souvent répété, regardez, entre 30 et 40 M€. Mais finalement, il reste à peine 15 M€ d'investissement, l'accord temps de travail sort de l'APC (accord de performance collectif dans lequel la direction devait prendre des engagements notamment sur l'emploi) et nos conquits sociaux sont réduits à peau de chagrin.

La CGT DS Smith St Just a donc dû participer à ce simulacre de négociation où les dés étaient pipés et la partie jouée d'avance. Le but de la direction n'était pas d'avoir des négociations loyales et sérieuses mais de voir jusqu'où elle pourrait aller, pour faire accepter l'inacceptable aux salarié.es dont la finalité est de répondre aux fantasmes démesurés de nos actionnaires à l'appétit insatiable.

Pour autant, nos chères actionnaires n'investissent pas un centime dans l'entreprise, ils ne laissent qu'une part infime des richesses créées par les salarié.es dans leur travail quotidien. Tout le reste est pompé en différents frais, frais de groupe, managements fees, frais de cluster... Quand on a trop pressé le citron et qu'il n'y a plus de jus, il faut alors laminer les conquits sociaux de celles et ceux qui sont la variable d'ajustement de la direction. **Peu importe le flacon, pourvu qu'ils aient l'ivresse !**

La CGT DS Smith St Just constate que les moyens étaient au rendez-vous, un directeur pour qui le temps de travail est un sujet venu d'une autre planète et quoi de mieux qu'une RRH anti-social et arrogante dont la seule préoccupation est de massacrer le climat social.

C'est donc dans ces conditions que les négociations se sont tenues, la direction n'y a pas été avec le dos de la cuillère, car s'il y avait une opportunité de réduire un peu le nombre de RTT, ce n'était pas assez pour cette dernière, fini les ex-

RRED, fini le temps pause en temps de travail effectif à la MO2, de la flexibilité à outrance, réduction des effectifs sans aucune limite, et le petit dernier, **celles et ceux qui n'accepteraient pas de passer de 2X8 en 3X8, lincencié.es !** Voilà les seules préoccupations de la direction, nous réduire à un mode d'esclavage des temps moderne avec des salarié.es qui ne travaillent plus pour vivre, mais qui vivent pour travailler. Difficile dans ces conditions de concilier vie professionnelle et vie familiale.

C'est en tenant compte de tous ces éléments et en pesant le pour et le contre, que la **CGT DS Smith St Just**, durant la réunion de sa commission exécutive du 8 avril 2024, **a pris la décision de ne pas ratifier l'accord temps de travail, bien aidé, il faut le souligner, par les réunions de la direction qui n'ont fait que nous conforter dans notre position.** La **CGT DS Smith St Just**, après en avoir au

préalable informé les autres organisations syndicales, a fait un courriel à la direction pour lui faire part de cette décision.

Et maintenant, on fait quoi ? la **CGT DS Smith St Just** a toujours été claire, **il reste une carte à jouer, celle du tribunal pour contester la dénonciation de la prorogation de l'accord temps de travail actuel. Certes, cela ne nous fera gagner que du temps, mais un temps précieux pour continuer la négociation** avec, espérons-le, une direction plus soucieuse du climat social dans l'entreprise.

La **CGT DS Smith St Just** vous tiendra bien évidemment informé de l'avancée des choses au fur et à mesure. Même si rien n'est jamais gagné d'avance, cette option a de forte probabilité d'aboutir même s'il représente un coût financier non négligeable pour la **CGT DS Smith St Just**. Mais notre organisation syndicale l'assumera.

La CGT DS Smith St Just

ACCORD TEMPS DE TRAVAIL, C'EST

NON!

